



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**L'an deux mil vingt-six, le 27 février, à 14h00**

Le Conseil Municipal de la Commune des SALLES SUR VERDON dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Denise GUIGUES, Maire en exercice.

**Date de la convocation du Conseil Municipal : 20 février 2026**

### **PRESENTS :**

Alain BATTAGLINI	1 <sup>er</sup> adjoint
Michel BLAIN	3 <sup>ème</sup> adjoint
Sébastien BOVERO	Conseiller municipal
André GUIGUES	2 <sup>ème</sup> adjoint
Denise GUIGUES	Maire
Alina ORANGE	Conseillère municipal
Gilles PERRIER	Conseiller municipal

### **ABSENTS :**

Damien FIROUD	Conseiller municipal
Julien PAULET	Conseiller municipal
Chantal ROGER-ROBERT	Conseillère municipale

**Nombre de conseillers en exercice : 10**

**Présents : 7**

**Votants : 7**

### **N° 14/2026 – DEMANDE AOT A TITRE GRATUIT SPECTACLE PIANO DU LAC**

Madame Le Maire explique aux membres du Conseil Municipal avoir reçu de la part de la SASU Polpo Productions une demande d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public dans le cadre de l'organisation de l'événement « Piano du Lac » (*Annexe n°3*).

A ce titre, la Sasu Polpo Productions souhaite utiliser la plage Margaridon pour l'événement suivant :

- MERCREDI 29 JUILLET 2026 – 20h : Spectacle Piano du Lac « Marinero »

Madame Le Maire rappelle aux membres du Conseil que les AOT à titre gratuit sont :

- Personnelles
- Temporaires
- Précaires
- Révocables

Madame Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de répondre favorablement à la demande d'AOT à titre gratuit pour la Sasu Polpo Productions pour l'évènement Piano du Lac.



Madame Le Maire rappelle que l'organisateur de cet événement devra s'assurer que toutes les modalités liées à la sécurité sont déployées durant ces événements, la commune se décharge de toute responsabilité quant à un éventuel incident.

Comme tout utilisateur du domaine public, la Sasu Polpo Productions est responsable de la remise au propre des lieux et est responsable en cas de dégradation.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents :**

**APPROUVE** la proposition de Madame Le Maire

**DECIDE** d'accorder une AOT à titre gratuit à la Sasu Polpo Production pour le spectacle Piano du Lac du 29 juillet 2026.

**AUTORISE** Madame Le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

Fait et délibéré aux SALLES SUR VERDON  
Les jours, mois et ans susdits  
Le Maire,  
Denise GUIGUES

